



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers	35
En exercice	35
Présents	29
Votants par procuration	4
Absents	2
Total des votes	33

7.10

L'an deux mille vingt six, le cinq juin, à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du 29 mai 2026, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alexis DARMOIS, Maire.

ELUS PRESENTS :

M. Alexis DARMOIS, M. Christophe CANTELOUP, Mme Florence GAUTIER, M. Julien TIMON, Mme Brigitte DUTILLOY, M. Patrice AUVRAY, Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Dominique BURET, Mme Laurette MONLON, M. Frédéric GENEY, M. Patrick AUBE, M. Mikael CHEVREAU, M. Kylian HÉBERT, M. Jean-Luc LEFRANÇOIS, Mme Béatrice M'BARK, Mme Anne-Laure MALBRANCHE, Mme Nathalie MANSOIS, Mme Florence MOUCHEL, Mme Sonia QUESNEY, Mme Sylvie RENARD, M. Jean -Pascal RUEL, Mme Zineb TEMAGOULT, M. Axel VAUQUELIN, Mme Annabelle ARSON, Mme Julie HINOUT, M. Olivier LEMERCIER, M. Kévin MAUVIEUX, M. Édouard VALAUNEY, M. Thomas GRANDSIRE

ELUS REPRESENTES PAR UN POUVOIR :

Mme Fabienne DIAS à Mme Florence GAUTIER, Mme Vanessa DUVAL à Mme Frédérique DAVY COCHIN, M. Clément NIEL à M. Kylian HÉBERT, Mme Françoise OOSTERLINCK à Mme Annabelle ARSON

ELUS ABSENTS :

M. Thierry BERNARD, Mme Carole MARTIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Julien TIMON

N°DEL_0084_2026 Adhésion au Label Ville Européenne

Dans un contexte où les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel dans le rapprochement entre les citoyens et les institutions européennes, la Ville de Pont-Audemer souhaite encourager les initiatives favorisant la sensibilisation du public, et notamment des jeunes générations, aux enjeux européens.

Le label « Ville Européenne » constitue à cet égard un cadre structurant permettant de valoriser les actions conduites par les communes à travers des initiatives pédagogiques, culturelles, citoyennes et de coopération : Erasmus, financements européens de projets communaux, jumelages, valorisation de l'histoire commune, etc.

Il est précisé que ce label ne sera pas une base permettant aux associations de demander des subventions.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDÉRANT que le label « Ville Européenne » permet de valoriser les collectivités territoriales en relation avec l'Union européenne,
CONSIDÉRANT que ce label vise à encourager les communes à mettre en place des actions concrètes réparties en quatre thématiques : la pédagogie, la coopération, la citoyenneté et la culture,
CONSIDÉRANT qu'en signant la charte annexée à la présente délibération, la Ville de Pont-Audemer s'engage à respecter les critères du niveau 1 du Label Ville Européenne
CONSIDÉRANT que les objectifs visés par ce label concordent avec les ambitions poursuivies par la Ville de Pont-Audemer, à savoir la promotion et le développement d'actions pédagogiques, culturelles et citoyennes autour de l'Europe,
CONSIDÉRANT que l'obtention de ce label permettrait à la Ville de Pont-Audemer d'intégrer un réseau de communes portant les mêmes actions, en France et à l'étranger,

*Le Conseil Municipal décide,
Après en avoir délibéré*

*Par 27 votes Pour,
Et 6 abstentions*

Annabelle ARSON, Julie HINOUT, Olivier LEMERCIER, Françoise OOSTERLINCK, Kévin MAUVIEUX, Édouard VALAUNEY

- **D'AUTORISER** la Ville de Pont-Audemer à adhérer au label « Ville Européenne »,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la charte d'engagement et la convention associée,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son Représentant à signer tout document relatif à ce dossier

Pont-Audemer, le 5 juin 2026

Pour extrait certifié conforme

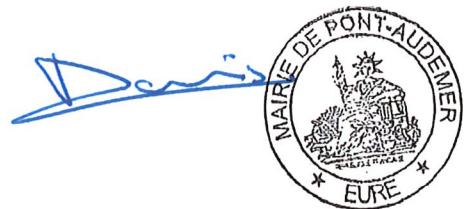
Le Maire

qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure

Le secrétaire de séance



Julien TIMON



Alexis DARMOIS